

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2022

FACILITATION ET  
SÉCURISATION DES  
ÉCHANGES



PROGRAMME 302

---

**FACILITATION ET SÉCURISATION DES ÉCHANGES**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

### Isabelle BRAUN-LEMAIRE

*Directrice générale des douanes et droits indirects*

Responsable du programme n° 302 : Facilitation et sécurisation des échanges

Au sein de la mission «Gestion des finances publiques», le programme «Facilitation et sécurisation des échanges» regroupe les moyens de fonctionnement affectés à la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) pour l'exercice de ses missions.

En 2022, l'action de la DGDDI sera articulée autour de 3 objectifs qui structurent son projet de performance :

- **amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée et garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique ;**
- **optimiser et moderniser le traitement des flux de marchandises en frontière et consolider l'accompagnement des entreprises ;**
- **faire de la douane une administration moderne et innovante.**

### **1 – Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée et garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique**

Au travers de sa mission de surveillance et de contrôle des flux de marchandises et de capitaux, la DGDDI joue un rôle essentiel de lutte contre les trafics illicites.

Afin d'accompagner la politique de santé publique ambitieuse mise en œuvre par le gouvernement, la lutte contre la contrebande des produits du tabac demeurera une priorité. Plus largement, la douane restera mobilisée pour lutter contre l'ensemble des infractions douanières dont les trafics de stupéfiants qui constituent une menace croissante, les trafics de contrefaçon qui portent préjudice aux titulaires de droit et font peser des risques sur la santé et la sécurité des consommateurs, les trafics d'armes également dans un contexte marqué par une menace terroriste toujours élevée.

En matière de protection des entreprises et des consommateurs, la vérification de la conformité des produits industriels exige le maintien d'un niveau de contrôle élevé : c'est la raison pour laquelle, au-delà des contrôles qu'elle effectue déjà, la DGDDI développera son action de contrôle sur la qualité des produits, au moment du passage en frontière mais également sur la chaîne logistique à l'intérieur du territoire.

Face au développement du e-commerce, la DGDDI renforcera sa présence sur la «frontière numérique», en intensifiant les contrôles sur les importations faisant suite à des achats en ligne.

### **2 – Optimiser et moderniser le traitement des flux de marchandises en frontière et consolider l'accompagnement des entreprises**

Le soutien à la compétitivité et à la croissance des entreprises françaises demeurera un pilier de l'action de la douane.

Ce soutien implique tout d'abord d'offrir aux entreprises un accompagnement personnalisé, adapté à leurs besoins, afin de s'assurer que celles-ci puissent bénéficier de toutes les opportunités offertes par les accords commerciaux conclus entre l'Union européenne et ses partenaires.

Ce soutien passe également par la délivrance de rescrits, qui garantissent aux opérateurs un cadre sécurisé pour leurs opérations commerciales.

Un an après l'entrée en vigueur du Brexit, la douane restera mobilisée pour accompagner les entreprises françaises dans leurs relations commerciales avec le Royaume-Uni, à l'import comme à l'export.

Afin d'accélérer et de faciliter les opérations commerciales à l'international, la dématérialisation des formalités déclaratives se poursuivra.

Les travaux relatifs à la plateforme numérique "France SESAME" (système d'échanges simplifiés pour les autorisations des marchandises), portés par la DGDDI en collaboration avec la DGAL et la DGCCRF, permettront également d'améliorer la qualité de service pour les opérateurs.

### 3 – Faire de la douane une administration moderne et innovante

Face au constat d'une diversification et d'une massification toujours plus fortes des échanges commerciaux, la DGDDI est tenue de s'adapter.

C'est la raison pour laquelle en 2022, encore plus que par le passé, elle s'efforcera de moderniser ses méthodes d'action.

Cette ambition suppose par exemple d'accroître la capacité des agents à travailler en mode nomade, notamment pour l'exercice de leurs missions de contrôle.

Elle requiert également, face à l'augmentation exponentielle du nombre des colis dédouanés et compte tenu de l'impossibilité de procéder à des contrôles exhaustifs, d'accroître sa capacité à cibler les opérations de dédouanement litigieuses, en recourant de façon plus marquée aux techniques de *data mining* et de détection non intrusive couplée à de l'intelligence artificielle.

Plus largement, la DGDDI ambitionne d'acquérir des capacités d'ingestion et d'exploitation de données pour les mettre au service de l'ensemble de ses métiers. Qu'il s'agisse de la lutte contre les fraudes et les trafics illicites, l'accompagnement des entreprises du commerce international et du secteur viti-vinicole, le développement de services aux agents notamment dans la sphère des ressources humaines, cette évolution doit permettre à la douane de simplifier et d'optimiser son mode de fonctionnement, tout en améliorant les conditions d'exercice des missions pour les agents.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée et garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique</b>
INDICATEUR 1.1	Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée
INDICATEUR 1.2	Garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Optimiser et moderniser le traitement des flux de marchandises en frontière et consolider l'accompagnement des entreprises</b>
INDICATEUR 2.1	Accompagner les entreprises en sécurisant leurs opérations douanières
INDICATEUR 2.2	Consolider l'accompagnement des entreprises
<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Faire de la douane une administration moderne et innovante</b>
INDICATEUR 3.1	Faire de la donnée un outil central de la douane

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

La maquette de performance de la DGDDI pour 2022 a subi de sensibles modifications, traduisant ainsi les évolutions de ses priorités stratégiques. Ainsi, 5 indicateurs ont été abandonnés.

Deux d'entre eux (« taux de dématérialisation des formalités déclaratives » et « taux de recouvrement des créances non contentieuses ») affichaient depuis plusieurs années des résultats proches de 100 % et démontraient ainsi la maturité du dispositif. Les 3 derniers l'ont été au profit de 3 nouveaux indicateurs, mettant ainsi en avant de nouvelles priorités pour notre administration : tout d'abord « le nombre de contentieux réalisés dans le fret express et le fret postal », secteur en pleine expansion qui n'a cessé de prendre de l'ampleur avec la pandémie et faisant l'objet d'évolutions réglementaires d'importance au niveau communautaire. Ensuite, « les quantités de tabac saisis par les services douaniers ou abandonnés », secteur traditionnellement touché par la contrebande, notamment depuis la mise en place du plan anti-tabagisme par le gouvernement. Enfin, le « nombre de cas d'usage menés dans le cadre du projet « valorisation des données » déployés », projet central de notre administration dans l'optique d'un pilotage et d'un reporting rénové et optimisé.

Enfin, l'indicateur « nombre de constatations à enjeu en matière de lutte contre la fraude » a évolué dans son mode de calcul afin de rendre compte d'une activité plus équilibrée entre les composantes principales de la LCF douanière, à savoir les stupéfiants, le tabac et les contrefaçons.

Le sous-indicateur « nombre de contentieux en matière de protection du consommateur » est renommé cette année « nombre de constatations en matière de normes » sans que son mode de calcul ne soit modifié.

### OBJECTIF

**1 – Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée et garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique**

#### Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée

La mission de la DGDDI en matière de lutte contre la fraude consiste à protéger les citoyens et le territoire contre les trafics internationaux de produits prohibés ou faisant l'objet d'une vigilance particulière (stupéfiants, contrefaçons, tabac et cigarettes de contrebande, armes, etc...). Son action vise à identifier et démanteler les organisations criminelles qui se livrent à ces trafics en luttant de manière transversale à ces priorités contre le blanchiment d'argent.

#### Garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique

L'indicateur illustre la forte mobilisation des services de la DGDDI tant en matière de protection de la propriété intellectuelle (sous-indicateur relatif aux saisies de contrefaçons) que de sécurité des produits importés (sous-indicateur relatif aux contentieux portant sur le non-respect des normes, qu'elles soient sanitaires, phytosanitaires, techniques ou de santé).

### INDICATEUR

**1.1 – Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	Cible
Nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude	Nb	8672	7990	10500	9000	9100	9200

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	Cible
Quantités de tabacs saisis par les services douaniers	Tonnes	360	284,2	Sans objet	Sans objet	320	330
Nombre d'organisations criminelles entravées par les services d'enquête douaniers	Nb	33	84	75	75	80	85

### Précisions méthodologiques

#### \* Nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude

Source des données : Système d'information de la DGDDI.

#### Mode de calcul :

– Le sous-indicateur « Nombre de constatations à enjeu en matière de lutte contre la fraude » totalise le nombre de dossiers significatifs réalisés dans les secteurs des tabacs et cigarettes de contrebande (saisies de plus de 2 800 €), des contrefaçons (saisies et procédures de destruction simplifiées de plus de 150 articles), des manquements à l'obligation déclarative de sommes, titres ou valeurs lors du franchissement de frontières intracommunautaires ou extracommunautaires (montant des sommes en jeu supérieur à 50 000 € et/ou blanchiment [art. 415 du CDN], art 40 CPP portant sur des suspicions de blanchiment de droit commun), des armes de guerre ou de défense (saisies d'au moins deux armes), des saisies réalisées dans le cadre de la convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (saisies de plus de 20 articles ou 10 kg) et dans le secteur des stupéfiants. Pour les stupéfiants, le mode de calcul évolue à compter de 2022 pour rendre le dispositif de mesure plus discriminant. Ainsi, les seuils retenus sont dorénavant des seuils de poids et non plus de valeur, et sont différents selon la nature du produit (100 g pour héroïne et amphétamines, 500 g pour cocaïne, 1 kg pour cannabis, dopants et précurseurs, 100 kg pour khat).

Cette réévaluation a entraîné un rétro-calcul des résultats 2019 et 2020, ceci afin de fixer des cibles 2022 et 2023 pertinentes.

#### \*Quantités de tabac saisis par les services douaniers ou abandonnés

Source des données : système d'information de la DGDDI

#### Mode de calcul :

- le sous indicateur « Quantités de tabac saisis par les services douaniers ou abandonnés » totalise les quantités de tabac, exprimées en tonnes, saisies par les services douaniers ou bien abandonnées par les voyageurs au moment de l'importation.

#### \* Nombre d'organisations criminelles empêchées par les services d'enquête douaniers

Source des données : Dispositif fiabilisé de collecte interne au service des enquêtes judiciaires des finances et à la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières.

#### Mode de calcul :

– Le sous-indicateur « Nombre d'organisations criminelles entravées par les services d'enquêtes douaniers » totalise :

- le nombre d'organisations criminelles démantelées par le SEJF (service d'enquêtes judiciaires des finances) sur la base des dossiers clôturés au cours de la période de référence et répondant à la définition fixée au niveau communautaire par la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil du 24 octobre 2008 relative à la lutte contre la criminalité organisée. Selon cette définition, une « organisation criminelle » est une association structurée établie dans le temps, de plus de deux personnes agissant de façon concertée en vue de commettre des infractions punissables d'une peine privative de liberté d'au moins quatre ans, pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier et/ou un avantage matériel. L'indicateur s'appuie sur l'adaptation d'une méthode élaborée par EUROPOL (SOCTA) et un dispositif fiabilisé de collecte des données au sein du service ;

- le nombre d'organisations criminelles identifiées et entravées par la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED) sur la base des dossiers répondant aux 4 critères suivants : dossier ayant donné lieu à la notification d'une infraction réprimée par un ou des articles du CDN /CGI prévoyant une peine d'emprisonnement d'au moins quatre ans (articles 414 alinéa 2, 414 alinéa 3, 415, 451 bis, 459 du CDN et article 1810 alinéa 10 du CGI sous couvert du 1811), dossier donnant lieu à des suites judiciaires, pour lequel existe une association structurée, établie dans le temps et comptant plus de deux personnes (cf. décision-cadre 2008/841 du Conseil du 24 octobre 2008) et dossier dont les investigations doivent être formalisées et exploitables en procédure judiciaire.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La DGDDI concentre l'essentiel de son action sur les fraudes les plus significatives, conduisant à la fois à saisir de grandes quantités de marchandises prohibées et à porter un préjudice financier le plus élevé possible aux organisations criminelles.

Le sous-indicateur relatif au "**Nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude**" concerne exclusivement les constatations supérieures à un seuil de déclenchement en matière d'armes, de tabac et de cigarettes, de contrefaçons, de fraude financière (manquement à l'obligation déclarative de capitaux, blanchiment douanier et soupçon de blanchiment de droit commun), de protection du patrimoine naturel et des espèces menacées, et enfin de stupéfiants. Sur ce dernier secteur, le seuil de déclenchement a sensiblement évolué afin de le rendre plus discriminant et représentatif de l'ensemble de l'activité LCF de la DGDDI. Il est désormais fixé en poids et non plus en valeur, et de manière différenciée selon la nature du produit. Cette évolution permet d'adapter le seuil en fonction des enjeux propres à chaque type de stupéfiants.

Du fait de cette évolution, plus sélective, les cibles ont évolué à la baisse. Par exemple, la cible initiale du PAP 2021 était fixée à 10500 constatations. Cette cible actualisée est aujourd'hui fixée à 9000. Sur cette même base de calcul renouvelée, les objectifs pour 2022 et 2023 ont été fixés respectivement à 9100 et 9200 .

## Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le sous-indicateur "**Quantités de tabac saisis par les services douaniers ou abandonnés**" vise à mettre en valeur les quantités de tabac saisies par les services douaniers, ceci notamment dans le cadre du plan anti-tabagisme mis en œuvre par le gouvernement depuis 2018. Ce plan prévoyait une hausse progressive et significative du prix du paquet de cigarettes, rendant ce produit d'autant plus sujet à contrebande. De ce fait, les services douaniers se sont depuis fortement mobilisés sur ce secteur, tant sur le vecteur de la contrebande de masse que des trafics dits de « fourni ». Sont également intégrées à ces chiffres les quantités de tabac abandonnées par les passagers en provenance de pays tiers, quantités dépassant les franchises autorisées et pour lesquelles les passagers refusent de payer les droits et taxes.

Le sous-indicateur ne dispose pas de cible pour 2021 car étant nouvellement repris dans le PAP. Les objectifs 2022 et 2023 ont cependant pu être arrêtés en se basant sur les chiffres des années antérieures, déjà connus : 241 tonnes pour 2018, 360 tonnes pour 2019 et 284,5 tonnes pour 2020.

Le sous-indicateur "**Nombre d'organisations criminelles entravées par les services d'enquête douaniers**" recense le nombre total d'organisations criminelles identifiées par la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières et/ou démantelées par la douane judiciaire. Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des services dans leur action de lutte contre la criminalité organisée, en cohérence avec la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil du 24 octobre 2008.

Cet indicateur d'impact a été introduit en 2018. Initialement circonscrit à la douane judiciaire, l'élargissement de son périmètre aux services d'enquête douaniers administratifs a conduit à définir une cible ambitieuse pour les années à venir.

## INDICATEUR

## 1.2 – Garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	Cible
Nombre de constatations en matière de normes	Nb	10735	9921	9500	10000	10200	10500
Nombre de contentieux à enjeu en matière de contrefaçon	Nb	2356	2 220	2000	2100	2400	2400
Nombre de constatations réalisées par les services douaniers sur des flux de fret express et postal	Nb	26727	27115	Sans objet	Sans objet	28000	29000

## Précisions méthodologiques

\*Nombre de constatations en matière de normes

Source des données : Système d'information de la DGDDI  
 Mode de calcul :

– Le sous-indicateur « Nombre de constatations en matière de normes » comptabilise les infractions aux normes techniques, sanitaires, de santé et phytosanitaires. Il reprend également les fiches de dessaisissement établies par les services lors du contrôle des denrées alimentaires présentes dans les bagages des voyageurs et lors du contrôle du fret express et postal

\*Nombre de contentieux à enjeu en matière de contrefaçon  
 Source des données : Système d'information de la DGDDI  
 Mode de calcul :

– Le sous indicateur « Nombre de contentieux à enjeu en matière de contrefaçons » totalise le nombre de dossiers significatifs réalisés dans ce secteur (saisies ou procédure de destruction simplifiée de plus de 150 articles).

\*Nombre de constatations réalisées par les services douaniers sur des flux de fret express et postal

Source des données : système d'information de la DGDDI

Mode de calcul :

le sous indicateur « Nombre de constatations réalisés par les services douaniers sur des flux de fret express et postal » totalise le nombre de dossiers réalisés dans ce secteur.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La protection du consommateur mobilise les services douaniers pour empêcher l'entrée sur le territoire national de produits ne respectant pas les normes techniques, sanitaires, de santé et phytosanitaires. Cette mobilisation, toute particulière au cours de l'année 2020, afin de s'assurer de la conformité des équipements de protection individuelle importés pour faire face à la crise sanitaire, s'est prolongée durant l'année 2021.

Le sous-indicateur relatif au « **nombre de constatations en matière de normes** », dénommé jusqu'à l'année dernière "nombre de contentieux en matière de protection du consommateur", vise à valoriser l'action des services dans un secteur d'action essentiel qui illustre la diversité des missions douanières. La prévision de 9 500 contentieux pour l'année 2021, qui tenait compte des résultats des années antérieures d'une part, en constante hausse, et de la diminution du trafic aérien d'autre part, qui affecte fortement les résultats de sous-indicateur a été dépassée. De fait, la prévision actualisée pour 2021 a été revue à la hausse de même que les cibles pour 2022 et 2023, à respectivement 10200 et 10500 constatations, le niveau de contrôle sur ce secteur étant toujours une priorité d'action pour la DGDDI.

Le sous-indicateur relatif au « **nombre de contentieux à enjeu en matière de contrefaçon** » vise à valoriser et recenser les constatations les plus importantes de matière de contrefaçons. En 2020, 2 220 contentieux à enjeu ont été relevés. Ces résultats, en recul par rapport à l'année précédente, correspondent toutefois à la trajectoire régulière de performance de la DGDDI sur ce secteur depuis quelques années. Ce constat s'explique principalement par le développement exponentiel du e-commerce, et, du fait d'un plus grand fractionnement des envois de marchandises, les constatations passant ainsi sous le seuil de déclenchement de l'indicateur. Au regard de ces éléments, et afin de tenir compte de manière prudentielle d'un retour progressif à la normale du trafic aérien, les cibles pour 2022 et 2023 ont été arrêtées à 2400 constatations.

Le sous indicateur « **Nombre de constatations réalisées par les services douaniers sur des flux de fret express et postal** » a pour objectif de mettre en valeur le travail de contrôle de la DGDDI dans ce secteur, dans un contexte général d'explosion du e-commerce, la crise sanitaire n'ayant fait qu'amplifier cette progression.

Le sous indicateur ne dispose pas de cible pour 2021 car nouvellement repris dans le PAP 2022. Cependant, les cibles 2022 et 2023 ont pu être arrêtées en se basant sur les résultats des années précédentes, qui étaient respectivement de 26727 constatations en 2019 et 27115 en 2020.

## OBJECTIF

**2 – Optimiser et moderniser le traitement des flux de marchandises en frontière et consolider l'accompagnement des entreprises**

L'accompagnement des entreprises à l'international demeure une priorité de la douane en 2022. Afin d'améliorer l'attractivité du territoire national et soutenir la compétitivité des entreprises, la DGDDI poursuit son engagement auprès des entreprises en offrant un cadre sécurisé et cohérent aux opérations du commerce international. Ce cadre sécurisé est favorisé par la délivrance des rescrits permettant aux opérateurs de bénéficier d'une réponse de l'administration des douanes quant à l'interprétation d'un texte fiscal ou sur l'interprétation d'une situation de fait au regard du droit fiscal. Ces rescrits sont également applicables aux opérations d'importation et d'exportation, à travers la délivrance des renseignements tarifaires contraignants, des renseignements contraignants sur l'origine ou des avis de valeur en douane dans le cadre du code des douanes de l'Union.

La mise en oeuvre de cet accompagnement par l'ensemble du réseau douanier dédié à l'action économique doit concourir à l'amélioration de la satisfaction des usagers et des opérateurs du commerce international.



## Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## INDICATEUR

## 2.1 – Accompagner les entreprises en sécurisant leurs opérations douanières

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	Cible
Taux de réponse aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires	%	Sans objet	96,2	89	90	>90	91

## Précisions méthodologiques

Source des données : Système d'information de la DGDDI et enquête annuelle

Mode de calcul : Le sous-indicateur évalue le pourcentage de rescrits délivrés dans des délais réglementaires. Sont pris en considération :  
 – le pourcentage des rescrits délivrés dans les quatre mois sur la base du code des douanes de l'Union.  
 – le pourcentage des rescrits issus de la loi pour un Etat au service d'une société de confiance délivrés dans les trois mois.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Deux catégories de rescrits doivent être distinguées. La DGDDI délivre tout d'abord des rescrits fondés sur le code des douanes de l'Union. Elle dispose de quatre mois pour délivrer les renseignements tarifaires contraignants (RTC) pour des marchandises en provenance d'un pays tiers et permettant de déterminer la taxation applicable ainsi que les réglementations afférentes. La DGDDI délivre également des rescrits permettant de s'assurer de l'origine de la marchandise, le renseignement contraignant sur l'origine (RCO). Par ailleurs, les services douaniers délivrent des rescrits fondés sur les dispositions de loi pour un Etat au service d'une société de confiance pour lesquels elle dispose également de trois mois à compter de la réception de la demande.

En 2020, la DGDDI a délivré 327 rescrits sur la base des dispositions de la loi ESSOC, légèrement en retrait par rapport à l'année précédente mais à mettre en perspective eu égard à la crise sanitaire. Le taux de réponse dans les délais réglementaires, excellent en 2020 à 96,7 %, a permis à la fois de réévaluer à la hausse la prévision pour 2021 mais également de se montrer ambitieux pour 2022 avec une cible supérieure à 90%.

## INDICATEUR

## 2.2 – Consolider l'accompagnement des entreprises

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	Cible
Taux de satisfaction des opérateurs du commerce international	%	93,13	89,5	93	93	>93	93,5

## Précisions méthodologiques

Source des données : Enquête annuelle (sondage)

Mode de calcul : L'indicateur s'appuie sur une enquête annuelle réalisée au moyen d'un formulaire en ligne dont une partie est consacrée aux 10 engagements de service de la démarche « qualité 3S Dédouanement » (Démarche 3S pour « Service, Simplicité et Sécurité » : démarche qualité de service rendu aux entreprises qui embarque en complément les exigences liées à la Charte Marianne). Ce questionnaire permet donc aux opérateurs d'exprimer leur niveau de satisfaction (4 niveaux, de « très satisfait » à « pas satisfait ») pour chacun de ces 10 engagements et d'attribuer une note globale de satisfaction. L'enquête est réalisée auprès des opérateurs du commerce international et des opérateurs ou usagers disposant d'un compte « PRODOUANE » ayant utilisé un des téléservices proposés dans les secteurs du dédouanement (DELT@ G, ICS, etc.).

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'amélioration significative du taux de satisfaction des opérateurs du commerce international entre 2018 et 2019 avait conduit à maintenir une prévision ambitieuse pour l'année 2021, fixée à 93 %. Les résultats 2020 se sont cependant situés en deça des cibles, minés par la crise sanitaire. Ils demeurent toutefois de très bon niveau à 89,5 % de satisfaction, concrétisant ainsi les efforts et l'énergie déployés par les différents services de la DGDDI afin de soutenir les entreprises durant cette période particulièrement difficile. De ce fait, la cible initiale de 93 % pour l'année 2021 a

été maintenue, de même que celle de 2023 à 93.5 %, soulignant ainsi l'ambition de la DGDDI de se positionner comme un partenaire incontournable de la vie économique et de nos entreprises à l'international.

## OBJECTIF

### 3 – Faire de la douane une administration moderne et innovante

La mondialisation et l'avènement des nouvelles technologies ont profondément modifiés les modes d'échanges, de consommation et par la même les flux, tant dans leur nature que leur nombre. La notion d'immédiateté oblige à nous adapter à cette nouvelle manière de commercer. L'explosion du e-commerce en est l'exemple le plus parlant.

La DGDDI doit donc s'adapter en mettant en avant sa capacité d'innovation. Elle le fait principalement par deux biais : le traitement de la donnée par la cellule DATAMINING du SARC qui prescrit ensuite des contrôles au vu des études et analyses réalisées. Il s'agit de l'indicateur "**Part des contrôles réalisés à l'aide de la cellule datamining sur le total des prescriptions du SARC ('partie dédouanement')**".

La DGDDI développe également un projet nommé "valorisation des données" qui possède l'ambition de moderniser le traitement et l'analyse des différentes données que traite la DGDDI. Cette valorisation, développée sur la base de cas d'usage, doit permettre d'optimiser le processus décisionnel, tant en terme de précision que de réactivité, et ainsi d'améliorer encore les résultats de notre administration. Il s'agit de l'indicateur "**Nombre de cas d'usage menés dans le cadre du projet 'valorisation des données' déployés**".

## INDICATEUR

### 3.1 – Faire de la donnée un outil central de la douane

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	Cible
Part des contrôles réalisés à l'aide de la cellule datamining sur le total des prescriptions du SARC (partie dédouanement)	%	Sans objet	30	50	35	>35	55
Nombre de cas d'usage menés dans le cadre du projet "valorisation des données" déployés	Nb	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	10	14

#### Précisions méthodologiques

\*\*Part des contrôles réalisés à l'aide de la cellule datamining sur le total des prescriptions du SARC ('partie dédouanement')

Source des données : Information du SARC

Mode de calcul : décompte manuel

Le sous-indicateur \*\*Part des contrôles réalisés à l'aide de la cellule datamining sur le total des prescriptions du SARC ('partie dédouanement)' indique le ratio de prescriptions de contrôles par le SARC qui sont issues de traitement de données réalisés par la cellule datamining de ce service par rapport à l'ensemble des prescriptions.

\*Nombre de cas d'usage menés dans le cadre du projet "valorisation des données" déployés.

Source des données : Information de la Délégation à la stratégie

Mode de calcul : décompte manuel

Le sous-indicateur "Nombre de cas d'usage menés dans le cadre du projet "valorisation des données" déployés" indique le nombre total de cas d'usage déployés depuis le début du programme "valorisation des données".

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'indicateur "**Part des contrôles réalisés à l'aide de la cellule datamining sur le total des prescriptions du SARC ('partie dédouanement')**" a pour objectif de mettre en avant le traitement de masse de la donnée et les constatations que l'on peut en tirer en terme de contentieux.

La cible 2022 a été fixée en se basant notamment sur les résultats 2020 qui étaient de 30%. Avec une cible affichée à 35% pour 2022, la DGDDI affiche son ambition de faire progresser ce chiffre et ainsi démontrer toute la pertinence d'une telle approche du ciblage.

L'indicateur "**Nombre de cas d'usage menés dans le cadre du projet "valorisation des données" déployés**" dénombre l'ensemble des cas d'usage mis en oeuvre depuis le lancement du projet "valorisation des données", chaque cas d'usage ayant pour objectif de répondre à une problématique donnée de manière rapide et fiable, par le traitement des nombreuses données que traite la DGDDI au travers des nombreuses missions qui lui sont confiées.

Cet indicateur, nouveau au PAP, ne dispose pas de cible pour 2021. Le nombre indiqué représentant la somme de tous les cas d'usage déployés depuis le début du projet, la cible pour 2022 prend en compte l'existant ainsi que les projets devant aboutir d'ici fin 2022.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	515 330 772	15 619 312	12 044 440	0	<b>542 994 524</b>	0
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	113 473 611	34 451 303	8 305 877	0	<b>156 230 791</b>	8 013 838
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	222 554 098	2 686 027	11 023 215	0	<b>236 263 340</b>	0
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	115 922 479	467 825	863 987	6 197 917	<b>123 452 208</b>	0
06 – Soutien des services opérationnels	265 439 891	135 962 285	38 521 260	1 145 833	<b>441 069 269</b>	1 565 258
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac	0	0	0	79 836 550	<b>79 836 550</b>	0
<b>Total</b>	<b>1 232 720 851</b>	<b>189 186 752</b>	<b>70 758 779</b>	<b>87 180 300</b>	<b>1 579 846 682</b>	<b>9 579 096</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	515 330 772	17 537 647	3 274 075	0	<b>536 142 494</b>	0
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	113 473 611	27 592 491	6 307 604	0	<b>147 373 706</b>	8 013 838
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	222 554 098	2 788 677	13 048 524	0	<b>238 391 299</b>	0
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	115 922 479	668 334	1 234 336	6 197 917	<b>124 023 066</b>	0
06 – Soutien des services opérationnels	265 439 891	135 846 988	38 399 371	1 145 833	<b>440 832 083</b>	1 565 258
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac	0	0	0	79 836 550	<b>79 836 550</b>	0
<b>Total</b>	<b>1 232 720 851</b>	<b>184 434 137</b>	<b>62 263 910</b>	<b>87 180 300</b>	<b>1 566 599 198</b>	<b>9 579 096</b>

## Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	516 620 046	14 578 076	3 589 732	0	<b>534 787 854</b>	0
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	139 039 924	31 864 892	12 177 234	0	<b>183 082 050</b>	8 934 231
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	233 325 307	1 828 377	8 766 067	0	<b>243 919 751</b>	0
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	132 272 520	801 560	1 415 170	7 000 000	<b>141 489 250</b>	0
06 – Soutien des services opérationnels	240 780 894	116 464 674	24 491 518	1 100 000	<b>382 837 086</b>	2 000 000
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac	0	0	0	86 508 000	<b>86 508 000</b>	0
<b>Total</b>	<b>1 262 038 691</b>	<b>165 537 579</b>	<b>50 439 721</b>	<b>94 608 000</b>	<b>1 572 623 991</b>	<b>10 934 231</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	516 620 046	14 364 148	3 484 297	0	<b>534 468 491</b>	0
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	139 039 924	28 071 208	7 247 730	0	<b>174 358 862</b>	8 934 231
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	233 325 307	1 771 338	8 492 600	0	<b>243 589 245</b>	0
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	132 272 520	776 555	1 371 023	7 000 000	<b>141 420 098</b>	0
06 – Soutien des services opérationnels	240 780 894	117 617 046	25 101 493	1 100 000	<b>384 599 433</b>	2 000 000
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac	0	0	0	86 508 000	<b>86 508 000</b>	0
<b>Total</b>	<b>1 262 038 691</b>	<b>162 600 295</b>	<b>45 697 143</b>	<b>94 608 000</b>	<b>1 564 944 129</b>	<b>10 934 231</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	<b>1 262 038 691</b>	<b>1 232 720 851</b>	<b>0</b>	<b>1 262 038 691</b>	<b>1 232 720 851</b>	<b>0</b>
Rémunérations d'activité	789 467 986	767 657 943	0	789 467 986	767 657 943	0
Cotisations et contributions sociales	469 667 448	459 191 667	0	469 667 448	459 191 667	0
Prestations sociales et allocations diverses	2 903 257	5 871 241	0	2 903 257	5 871 241	0
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	<b>165 537 579</b>	<b>189 186 752</b>	<b>1 565 258</b>	<b>162 600 295</b>	<b>184 434 137</b>	<b>1 565 258</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	165 537 579	189 186 752	1 565 258	162 600 295	184 434 137	1 565 258
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	<b>50 439 721</b>	<b>70 758 779</b>	<b>8 013 838</b>	<b>45 697 143</b>	<b>62 263 910</b>	<b>8 013 838</b>
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	29 133 647	40 522 352	8 013 838	25 055 735	29 078 008	8 013 838
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	21 306 074	30 236 427	0	20 641 408	33 185 902	0
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>94 608 000</b>	<b>87 180 300</b>	<b>0</b>	<b>94 608 000</b>	<b>87 180 300</b>	<b>0</b>
Transferts aux ménages	7 000 000	6 197 917	0	7 000 000	6 197 917	0
Transferts aux entreprises	86 508 000	79 836 550	0	86 508 000	79 836 550	0
Transferts aux autres collectivités	1 100 000	1 145 833	0	1 100 000	1 145 833	0
<b>Total</b>	<b>1 572 623 991</b>	<b>1 579 846 682</b>	<b>9 579 096</b>	<b>1 564 944 129</b>	<b>1 566 599 198</b>	<b>9 579 096</b>

## ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

## Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2022 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2022. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2022 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable («nc») en 2022, le montant pris en compte dans le total 2022 correspond au dernier chiffrage connu (montant 2021 ou 2020); si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

## DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage 2020	Chiffrage 2021	Chiffrage 2022
710109	<b>Exclusion de la base d'imposition des marges commerciales sur la distribution de tabac en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion</b> Régimes ultramarins <i>Bénéficiaires 2020 : 13 Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1976 - Dernière modification : 1976 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 298 sexdecies</i>	80	85	85
<b>Total</b>		<b>80</b>	<b>85</b>	<b>85</b>

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	515 330 772	27 663 752	542 994 524	515 330 772	20 811 722	536 142 494
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	113 473 611	42 757 180	156 230 791	113 473 611	33 900 095	147 373 706
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	222 554 098	13 709 242	236 263 340	222 554 098	15 837 201	238 391 299
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	115 922 479	7 529 729	123 452 208	115 922 479	8 100 587	124 023 066
06 – Soutien des services opérationnels	265 439 891	175 629 378	441 069 269	265 439 891	175 392 192	440 832 083
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac	0	79 836 550	79 836 550	0	79 836 550	79 836 550
<b>Total</b>	<b>1 232 720 851</b>	<b>347 125 831</b>	<b>1 579 846 682</b>	<b>1 232 720 851</b>	<b>333 878 347</b>	<b>1 566 599 198</b>

## ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

## MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Impact des modifications de maquette sur les crédits LFI 2021	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Précisions sur l'évolution de maquette
<b>LFI 2021 en périmètre 2021</b>	<b>+1 572 623 991</b>	<b>+1 564 944 129</b>	
Entrée dans le périmètre du programme 302	+4 333 176	+4 333 176	
<i>depuis 302 / Facilitation et sécurisation des échanges</i>	+4 333 176	+4 333 176	<i>mises à disposition tardives des droits de douanes à la commission européenne en provenance du PSRUE</i>
Sortie du périmètre du programme 302	-4 333 176	-4 333 176	
<i>vers 302 / Facilitation et sécurisation des échanges</i>	-4 333 176	-4 333 176	<i>mises à disposition tardives des droits de douanes à la commission européenne en provenance du PSRUE</i>
<b>LFI 2021 en périmètre 2022</b>	<b>+1 572 623 991</b>	<b>+1 564 944 129</b>	



## Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+1 061 430	+496 285	+1 557 715			+1 557 715	+1 557 715
Reprise de missions par la DGDDI	134 ▶	+1 061 430	+496 285	+1 557 715			+1 557 715	+1 557 715
Transferts sortants		-9 396 757	-4 187 163	-13 583 920	-438 772	-438 772	-14 022 692	-14 022 692
Régularisation en base du transfert en gestion 2021 - 2 ETPT pour la mission France recouvre	▶ 218	-106 114		-106 114			-106 114	-106 114
Contribution de la DGDDI au projet résilience du RIE	▶ 129	-84 607		-84 607			-84 607	-84 607
Francisation des navires et du droit annuel de francisation et de navigation	▶ 205				-78 772	-78 772	-78 772	-78 772
Francisation des navires et du droit annuel de francisation et de navigation	▶ 217	-2 578 209	-1 130 656	-3 708 865			-3 708 865	-3 708 865
Transfert des missions fiscales de la DGDDI à la DGFIP	▶ 156	-6 627 827	-3 056 507	-9 684 334	-360 000	-360 000	-10 044 334	-10 044 334

## TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants		+18,00	
Reprise de missions par la DGDDI	134 ▶	+18,00	
Transferts sortants		-201,00	
Régularisation en base du transfert en gestion 2021 - 2 ETPT pour la mission France recouvre	▶ 218	-2,00	
Contribution de la DGDDI au projet résilience du RIE	▶ 129	-1,00	
Francisation des navires et du droit annuel de francisation et de navigation	▶ 217	-54,00	
Transfert des missions fiscales de la DGDDI à la DGFIP	▶ 156	-144,00	

## MESURES DE PÉRIMÈTRE

	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Mesures entrantes							
Suppression, budgétisation de taxes et autres recettes affectées ou modifications de la répartition entre taxes et autres recettes affectées et crédits budgétaires - Autres ajustements liés à une évolution de la fiscalité - Rebudgétisation sur le P302 des mises à disposition tardives des droits de douanes anciennement portées par le PSR-UE.				+4 333 176	+4 333 176	+4 333 176	+4 333 176
Mesures sortantes							

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2021	Effet des mesures de périmètre pour 2022	Effet des mesures de transfert pour 2022	Effet des corrections techniques pour 2022	Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2021 sur 2022	dont impact des schémas d'emplois 2022 sur 2022	Plafond demandé pour 2022
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Catégorie A+	293,00	0,00	-4,00	+48,35	-7,35	-7,00	-0,35	330,00
Catégorie A	3 882,00	0,00	-18,00	+126,20	-16,20	-3,00	-13,20	3 974,00
Catégorie B	7 023,00	0,00	-118,00	+524,87	-88,87	-27,00	-61,87	7 341,00
Catégorie C	5 767,00	0,00	-43,00	-699,42	+19,42	-6,00	+25,42	5 044,00
<b>Total</b>	<b>16 965,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-183,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-93,00</b>	<b>-43,00</b>	<b>-50,00</b>	<b>16 689,00</b>

Pour 2022, le plafond d'emplois du programme s'élève à 16 689 ETPT, dont 2% de catégorie A+, 24% de catégorie A, 44 % de catégorie B et 30% de catégorie C.

Le plafond d'emplois a été construit sur les hypothèses suivantes :

- la suppression de -50 ETPT correspondant, compte tenu de la quotité de travail des agents et de leur durée de présence sur l'année civile, au schéma d'emplois de +33 ETP au titre de 2022. Cette création d'emplois résulte :

- d'une part, de créations d'emplois dédiés à la consolidation de la frontière tierce née du Brexit, à la mise en place du paquet européen TVA e-commerce, à l'intégration des contrôles sur les marchandises à la frontière ou encore au renforcement de la fonction informatique de la DNRED ;

- d'autre part, de la suppression d'emplois au titre de gains de productivité grâce, notamment, à la dématérialisation, à la valorisation de la donnée et à l'utilisation du big-data ou encore à une optimisation de périmètre."

- l'extension en année pleine des suppressions de 2021 s'établit en prévision à -43 ETPT. Compte tenu du calendrier budgétaire et des modalités de détermination du plafond d'emplois, il ne tient pas compte de l'éventuelle évolution du schéma d'emplois en cours d'exécution 2021 ;

- un solde de transfert de -183 ETPT, correspondant principalement aux transferts d'emplois vers la la DGFIP (-144 ETPT) et vers la direction des affaires maritimes (-54 ETPT) découlant du transfert de missions fiscales en 2022, et au transfert du contrôle des opérateurs de vente volontaires de la DGCCRF vers la DGDDI (+18 ETPT)."

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Catégorie A+	22,00	15,00	7,01	22,00	3,00	7,20	0,00
Catégorie A	90,00	62,00	6,31	87,00	67,00	7,90	-3,00
Catégorie B	427,00	294,00	6,61	474,00	363,00	8,81	+47,00
Catégorie C	278,00	192,00	6,51	267,00	218,00	5,10	-11,00
<b>Total</b>	<b>817,00</b>	<b>563,00</b>		<b>850,00</b>	<b>651,00</b>		<b>+33,00</b>

## Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le schéma d'emplois se traduit par une augmentation de +33 ETP. Il traduit notamment les mesures liées à la modernisation du traitement des flux de marchandises en frontière physique et numérique.

Pour l'année 2022, l'évolution des effectifs est retracée ci-après :

**Hypothèses de sorties**

Toutes catégories confondues, 817 départs sont prévus, dont 563 au titre des départs à la retraite.

**Hypothèses d'entrées**

Toutes catégories confondues, 850 entrées sont prévues, dont 651 primo-recrutements par voie de concours, d'examen ou de contrat de plus d'un an.

**EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES**

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2021	PLF 2022	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2022	Dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	Dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
Administration centrale	670,00	670,00	-1,00	0,00	11,00	-10,00	-7,00	-3,00
Services régionaux	13 376,00	13 105,00	-182,00	0,00	-20,00	-69,00	-27,00	-42,00
Services à l'étranger	42,00	42,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	2 877,00	2 872,00	0,00	0,00	9,00	-14,00	-9,00	-5,00
<b>Total</b>	<b>16 965,00</b>	<b>16 689,00</b>	<b>-183,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-93,00</b>	<b>-43,00</b>	<b>-50,00</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois (Prévision PAP)	ETP au 31/12/2022 (Prévision PAP)
Administration centrale	+1,00	601,00
Services régionaux	+27,00	12 906,00
Services à l'étranger	0,00	43,00
Autres	+5,00	3 020,00
<b>Total</b>	<b>+33,00</b>	<b>16 570,00</b>

Les effectifs repris dans la rubrique "administration centrale" comprennent le personnel des services centraux de l'administration des douanes.

Les services régionaux correspondent aux agents en fonction au sein des directions interrégionales et régionales de la douane ainsi que les apprentis. Les services à l'étranger regroupent les attachés douaniers, les attachés douaniers adjoints, les contractuels de droit local et les volontaires internationaux.

La rubrique "autres" réunit les services à compétence nationale de la DGDDI qui sont : la direction nationale des gardes-côtes de la douane (DNGCD) créée au 1er juillet 2019, la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), la direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle (DNRFP) qui comprend les écoles de formation sur les sites de la Rochelle et de Tourcoing, le centre informatique douanier (CID) et la direction nationale des statistiques et du commerce extérieur (DNSCE), ainsi que le service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF), l'unité opérationnelle du "Passenger Name Record" PNR et le service d'analyse de risque et de ciblage (SARC).

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
01 Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	7 323,00
03 Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	1 420,00
04 Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	3 018,00
05 Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	1 678,00
06 Soutien des services opérationnels	3 250,00
08 Soutien au réseau des débitants de tabac	0,00
<b>Total</b>	<b>16 689,00</b>

Le programme comprend 16 689 ETPT. La répartition par action est détaillée ci-après :

- l'action 01 comporte 7 323 ETPT qui correspondent à 43,88 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- l'action 03 comporte 1 420 ETPT qui correspondent à 8,51 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- l'action 04 comporte 3 018 ETPT qui correspondent à 18,08 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- l'action 05 comporte 1 678 ETPT qui correspondent à 10,06 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- l'action 06 comporte 3 250 ETPT qui correspondent à 19,47 % de l'ensemble des ETPT du programme.

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022 : 41,00

## INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
<b>(ETP ou effectifs physiques)</b>		<b>16829</b>
<b>Effectifs gérants</b>	<b>430</b>	<b>2,56 %</b>
<b>administrant et gérant</b>	<b>359</b>	<b>2,13 %</b>
<b>organisant la formation</b>	<b>38</b>	<b>0,23 %</b>
<b>consacrés aux conditions de travail</b>	<b>11</b>	<b>0,06 %</b>
<b>consacrés au pilotage et à la politique des compétences</b>	<b>22</b>	<b>0,13 %</b>

Effectifs inclus dans le plafond d'emploi		Effectifs hors plafond d'emplois	
Effectifs intégralement gérés	Partiellement gérés (agents en détachement entrant, en MAD sortante et PNA)	Intégralement gérés (CLD, disponibilité, etc.)	Partiellement gérés (agents en détachement sortant et en MAD entrante)

**Facilitation et sécurisation des échanges**

Programme n° 302 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

94,52 %

1,14 %

1,90 %

2,43 %

Amorcée en 2018 dans le cadre de la démarche Ambition DG, la réorganisation de la fonction « ressources humaines » continue de redéfinir les rôles des différents acteurs RH, en vue de :

- recentrer la sous-direction des ressources humaines et du dialogue social sur le pilotage (développement du volet prospectif avec une cellule GPEC) et sur la conduite et l'accompagnement du changement (renforcement du dialogue social et approfondissement des démarches "bien-être au travail" et "qualité de vie au travail", avec la création d'un bureau Qualité de vie au travail et action sociale) ;
- permettre la prise en charge par le CSRH d'une part plus importante de la gestion administrative (actes administratifs) avec le plein déploiement de SIRHIUS et grâce au renforcement des effectifs du CSRH ;
- décharger progressivement les pôles RH des directions interrégionales de la gestion administrative au profit d'un rôle de fonction RH de proximité réaffirmé.

Pour établir le ratio gérants/gérés prévisionnel au 31 décembre 2022, il est retenu un effectif global de gérants évalué à **430 ETP**.

Unités de mesures :

« Les unités de gestionnaires sont exprimées en ETP : l'équivalent temps plein emploi prend en compte la quotité de travail mais pas la durée de la période d'emploi sur l'année, ni la sur-rémunération éventuelle liée au temps partiel. Les effectifs gérés sont exprimés en ETP. »

Descriptifs des grandes catégories d'effectifs de gestionnaires :

*A adapter selon les programmes :*

- « Effectifs administrant et gérant : gestion des carrières, actes de pré-liquidation de la paye, gestion des positions et situations, gestion du temps de travail et des congés, gestion de l'indemnitaire et de la NBI, gestion des frais de mission, gestion des recrutements, organisation des élections professionnelles et gestion des droits syndicaux, constitution et réunion des commissions administratives paritaires et des comités techniques. Les effectifs chargés des fonctions de liquidation de la paie et de gestion des pensions pour le compte de l'ensemble des autres administrations sont exclus du périmètre de cette étude ; »
- « Effectifs organisant la formation : organisation de la formation continue, organisation de la formation initiale, préparation des reclassements et facilitation des reconversions professionnelles en dehors du ministère ou de la fonction publique ; »
- « Effectifs consacrés aux conditions de travail : gestion de l'action sociale, insertion et gestion des travailleurs en situation de handicap, organisation de l'hygiène et de la sécurité, gestion de la médecine de prévention ; »
- « Effectifs consacrés au pilotage des ressources humaines : élaboration du budget des RH et des plafonds de masse salariale et d'emplois, mise en œuvre des outils de suivi, conduite des réformes statutaires, pilotage des processus de gestion, analyse des besoins en emplois et en compétences et prévision des évolutions quantitatives et qualitatives des métiers, valorisation et maintien des compétences rares, constitution d'un répertoire des métiers, anticipation des recrutements et des formations, accompagnement des projets et parcours professionnels des agents, constitution de viviers de compétences, animation de bourses aux emplois, appui méthodologique aux services dans le domaine de RH, etc. »

Périmètre retenu pour les effectifs gérés :

« Le périmètre retenu intègre : »

- les agents en position d'activité et imputés sur le plafond d'emplois ;
- les contractuels (dont ceux relevant de la jurisprudence dite « Berkani » de droit privé et de droit public) ;
- les agents des ministères financiers faisant l'objet d'une gestion partagée, et imputés sur le PAE des ministères :
- agents MAD sortants ;
- agents détachés entrants ;
- agents en position normale d'activité « PNA » entrants ;
- militaires ;
- agents affectés aux ministères économiques et financiers mais gérés par un autre ministère (cas notamment des délégations de gestion).

« En revanche ne sont pas comptabilisés : »

- les personnels de statut d'administration centrale ;
- les mises à disposition « entrantes » gratuites ;
- les mises à disposition « sortantes » dont la rémunération est imputée sur un autre programme ;
- les détachés sortants ;
- les agents en position normale d'activité « PNA » sortants ;
- les disponibilités ;
- les positions hors cadre ;
- les agents en congé de longue durée ou grave maladie, en congé parental, congé formation professionnelle et en congés pour accomplir une période d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2021	PLF 2022
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>789 467 986</b>	<b>767 657 943</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>469 667 448</b>	<b>459 191 667</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	384 973 318	372 679 851
– Civils (y.c. ATI)	382 494 843	370 225 549
– Militaires	1 000 000	1 000 000
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	1 478 475	1 454 302
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	84 694 130	86 511 816
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>2 903 257</b>	<b>5 871 241</b>
<b>Total en titre 2</b>	<b>1 262 038 691</b>	<b>1 232 720 851</b>
<b>Total en titre 2 hors CAS Pensions</b>	<b>877 065 373</b>	<b>860 041 000</b>
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

Le montant prévu pour l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) s'élève à 0,44 M€ au bénéfice de 32 agents.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle Exécution 2021 retraitée</b>	<b>847,77</b>
Prévision Exécution 2021 hors CAS Pensions	866,99
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021–2022	-8,34
Débasage de dépenses au profil atypique :	-10,89
– GIPA	-0,05
– Indemnisation des jours de CET	-6,99
– Mesures de restructurations	-1,48
– Autres	-2,37
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-6,34</b>
EAP schéma d'emplois 2021	-4,47
Schéma d'emplois 2022	-1,86

## Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>1,35</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,05</b>
Rebasage de la GIPA	0,05
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
<b>GVT solde</b>	<b>-1,64</b>
GVT positif	9,16
GVT négatif	-10,80
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA</b>	<b>13,06</b>
Indemnisation des jours de CET	7,00
Mesures de restructurations	1,29
Autres	4,77
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>5,79</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	2,86
Autres	2,93
<b>Total</b>	<b>860,04</b>

La ligne "autres" des dépenses débasées du socle 2021, comprend : le montant de la baisse conjoncturelle de dépenses (-1,75 M€), l'indemnité d'éloignement (-0,20 M€), le forfait GVT (0,62 M€) ainsi que des retenues pour service non fait (0,20 M€).

La ligne "autres" de la rubrique "rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA" correspond, à l'indemnité d'éloignement (0,50 M€), ainsi qu'une provision au titre du GVT positif (4,2 M€).

La ligne "autres" de la rubrique "autres variations des dépenses de personnel" comprend le versement de cotisations sociales pour Mayotte (0,50 M€), le delta de la prévision 2021 estimée par la douane (2,42 M€).

Un montant de 3 M€ est prévu au titre du financement de la protection sociale complémentaire.

Il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de garantie de pouvoir d'achat (décret n°2008-539 du 6 juin 2008) un montant de 0,05 M€ au bénéfice de 130 agents.

Les personnels du programme connaissent une évolution de leur rémunération liée au GVT positif (effet de carrière). Cette évolution du GVT positif, hors pensions, des agents présents a été provisionnée pour 9,16 M€ représentant 1,43% de progression de masse salariale.

Le GVT négatif de -10,80 M€, hors pensions est prévu au titre de l'économie naturelle due à l'écart de rémunération entre les effectifs sortants et entrants, soit une diminution de 1,24% de la masse salariale hors CAS.

Le GVT solde ressort ainsi à -1,64 M€ et -0,19% de la masse salariale hors CAS.

Il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de garantie de pouvoir d'achat (décret n°2008-539 du 6 juin 2008) un montant de 0,05 M€ au bénéfice de 65 agents.

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A+	108 524	110 243	132 791	53 479	60 987	60 182
Catégorie A	38 055	58 968	58 724	25 925	36 959	32 624
Catégorie B	34 999	42 449	48 141	21 496	27 309	28 539
Catégorie C	33 537	36 281	39 741	20 240	22 901	23 966

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						843 099	1 686 198
Protocole du 17/05/2019 3ème tranche	8 029	A B C	Tous	07-2021	6	843 099	1 686 198
Mesures indemnitaires						510 000	510 000
Extension de la rémunération au mérite		A	inspecteurs	01-2022	12	110 000	110 000
Refonte de la prime de responsabilité et d'encadrement		A	inspecteurs	01-2022	12	400 000	400 000
<b>Total</b>						<b>1 353 099</b>	<b>2 196 198</b>

L'enveloppe de 1,35 M€ permet le financement des mesures catégorielles (hors CAS Pensions) :

- poursuite du protocole d'accord de négociation signé avec les organisation syndicales, le 17 mai 2019, prévoyant une revalorisation de l'allocation complémentaire de fonction (branche opérations commerciales), de l'indemnité de risque (branche surveillance) ainsi qu'une augmentation de la rémunération des heures de nuit et du travail effectué les dimanches et jours fériés
- extension de la rémunération au mérite
- refonte de la prime de responsabilité et d'encadrement.

## ■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

L'action sociale ministérielle (aide aux familles, logement, restauration, secours...) est portée par le secrétariat général des ministères économiques et financiers ; les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans la justification au premier euro du programme 218 "conduite et pilotage des politiques économiques et financières".



## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

## ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
174 946 453	0	328 499 626	322 946 679	124 829 858

## ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
124 829 858	83 947 677 0	25 902 598	8 676 078	6 303 505
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
347 125 831 9 579 096	249 930 670 9 579 096	55 540 149	24 298 815	17 356 197
<b>Totaux</b>	<b>343 457 443</b>	<b>81 442 747</b>	<b>32 974 893</b>	<b>23 659 702</b>

## CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
72,75 %	15,57 %	6,81 %	4,87 %

Le solde prévisionnel des engagements non couverts au 31 décembre 2021 est évalué à 124,8 M€. Il concerne les dépenses ne permettant pas, par nature, une gestion en AE=CP. Il s'agit en particulier :

> **des dépenses immobilières (62,5 M€)** : dont 20,6 M€ pour la couverture pluri-annuelle des loyers, 1,2 M€ pour les engagements liés aux marchés de fluides (le renouvellement des marchés ayant été assurés et engagés antérieurement), 24,5 M€ au titre d'entretien des locaux et 16,2 M€ sur des opérations immobilières.

> **des investissements en matériel de surveillance (7 M€)** : à ce stade le volume de RAP devrait être significativement moins important que le précédent exercice puisque les livraisons des vedettes de surveillances pour Kourou, Saint-Martin et Dunkerque devraient intervenir avant la fin 2021. D'autres dépenses d'équipements moindre devraient également faire l'objet de restes à payer, mais dans des proportions similaires aux précédents exercices.

> **des dépenses informatiques (35 M€)** : le montant des RAP devrait baisser par rapport au précédent exercice du fait d'un rattrapage des RAP 2020 sur 2021 couplé à un rythme d'exécution du budget informatique assez soutenu depuis le début de l'année. Néanmoins, la nature des prestations, notamment de maintenance, repose sur des contrats semestriels qui génèrent mécaniquement un volume incompressible de reste à payer qui devrait se maintenir.

> **des autres dépenses (20,3 M€)** : la contrainte budgétaire du programme étant marquée sur les crédits de paiement, il n'est pas exclu qu'une partie des engagements ne puissent faire l'objet de paiement sur l'exercice, au-delà du volume frictionnel de gestion constaté à chaque exercice.

## Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION 34,4 %**

**01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	515 330 772	27 663 752	<b>542 994 524</b>	0
Crédits de paiement	515 330 772	20 811 722	<b>536 142 494</b>	0

L'action retrace les moyens consacrés à la lutte contre les trafics internationaux de produits prohibés (stupéfiants, contrefaçons, cigarettes de contrebande, armes etc) et au démantèlement des organisations criminelles qui se livrent à ces trafics, accumulent des profits illicites et pratiquent le blanchiment de capitaux. Elle couvre les contrôles exercés sur les marchandises en mouvement en vue de vérifier leur situation au regard des réglementations douanières ou fiscales.

## Effectifs

A+	145
A	1 743
B	3 221
C	2 214
Total	7 323

Les effectifs correspondant à cette action sont ceux des brigades de surveillance douanière présentes sur les frontières tierces terrestres, portuaires, aéroportuaires ainsi que sur les noeuds routiers et autoroutiers, des services régionaux d'enquête (SRE) qui réalisent les contrôles douaniers et fiscaux des entreprises, ainsi que la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) qui dispose de compétences spécialisées en matière de renseignement, d'enquêtes et d'action anti-fraude. Ils intègrent également les effectifs du service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) qui assure les développements judiciaires de dossiers de délinquance douanière, économique ou financière et constitue un service d'enquête judiciaire spécialisé.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	515 330 772	515 330 772
Rémunérations d'activité	321 223 486	321 223 486
Cotisations et contributions sociales	191 651 602	191 651 602
Prestations sociales et allocations diverses	2 455 684	2 455 684
Dépenses de fonctionnement	15 619 312	17 537 647
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 619 312	17 537 647
Dépenses d'investissement	12 044 440	3 274 075
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	9 501 395	551 832
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	2 543 045	2 722 243
<b>Total</b>	<b>542 994 524</b>	<b>536 142 494</b>

## 1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 15,6 M€ EN AE ET 17,5 M€ CP

Ces montants comprennent :

- **9,9 M€ en AE et 11,8 M€ en CP**, destinés à l'acquisition et à l'entretien de matériels et d'équipements dédiés à la surveillance terrestre (tenues vestimentaires, armement individuel ou collectif, munitions, gilet pare-balles, maintenance des moyens de détection) ;
- **4,7 M€ en AE et CP** pour le financement des frais de stockage des marchandises contrefaites, de poursuite et de contentieux engagés suite à des contrôles ;
- **1 M€ en AE et CP** pour assurer les dépenses d'informatiques liées aux abonnements et le Maintien en Condition Opérationnelle des applications dédiées à surveillance et à la lutte contre la fraude.

## 2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 12 M€ EN AE ET 3,3 M€ CP

Ces crédits financeront:

- l'acquisition de dispositifs de contrôle de radioactivité dans les ports à hauteur de **0,8 M€ en AE et CP** ;
- l'acquisition de scanners à conteneurs dans les ports à hauteur de **8,7 M€ en AE** ;
- pour la refonte urbanisée du système d'information dédié à la lutte contre la fraude qui s'est poursuivi en 2020. Le budget informatique consacré, de **2,5 M€ en AE et en CP**, finance l'accompagnement à l'urbanisation et au pilotage du programme puis la définition et la mise en place du socle d'architecture permettant de sécuriser la trajectoire des évolutions envisagées. Les travaux de refonte de ce système d'information se poursuivront sur 2021 et engendreront des investissements évalués à 2,1 M€ en AE et 1,8 en CP, des travaux annexes seront initiés tels que le développement de l'aide au contrôle, la programmation des contrôles de la surveillance.

### ACTION 9,9 %

#### 03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	113 473 611	42 757 180	<b>156 230 791</b>	8 013 838
Crédits de paiement	113 473 611	33 900 095	<b>147 373 706</b>	8 013 838

L'action retrace la contribution de la DGDDI à la protection des frontières terrestres, maritimes et aériennes nationales et communautaires, à la sécurisation des flux de marchandises et aux contrôles de sûreté.

En matière de sûreté, la DGDDI audite et supervise les opérateurs privés chargés de la sûreté du fret aérien. Par ailleurs, elle exerce l'ensemble des contrôles de sûreté sur les passagers, les véhicules de tourisme, les poids lourds et le fret empruntant le tunnel sous la Manche.

## Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

En mer, la DGDDI exploite un dispositif aéronaval qui concourt à la lutte contre la fraude douanière et la contrebande dans le cadre de missions de surveillance générale et de contrôle des navires, et aux autres missions de l'action de l'Etat en mer, principalement des activités de police des pêches, de détection de pollutions du milieu marin, de sauvetage et d'assistance en mer. Elle est associée au dispositif de sûreté maritime et de lutte contre le terrorisme maritime et participe aux opérations de contrôle de l'immigration menées sous l'égide de l'agence européenne FRONTEX.

## Effectifs

A+	28
A	338
B	625
C	429
Total	1 420

Les effectifs correspondent aux services de pilotage opérationnel des contrôles, des brigades de surveillance maritime, aéroterrestre et aéromaritime et à une partie des brigades de surveillance terrestre (brigades de surveillance intérieures - BSI).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	113 473 611	113 473 611
Rémunérations d'activité	70 734 514	70 734 514
Cotisations et contributions sociales	42 198 399	42 198 399
Prestations sociales et allocations diverses	540 698	540 698
Dépenses de fonctionnement	34 451 303	27 592 491
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	34 451 303	27 592 491
Dépenses d'investissement	8 305 877	6 307 604
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	8 305 877	6 307 604
<b>Total</b>	<b>156 230 791</b>	<b>147 373 706</b>

## 1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 34,5 M€ EN AE ET 27,6 M€

Elles se répartissent comme suit :

- **33,2 M€ en AE et 25,9 en CP** pour le financement du maintien en condition opérationnelle du parc aéromaritime. 6,2 M€ en AE et en CP seront consacrés au parc naval et 27,1 M€ en AE et 19,7 M€ en CP seront alloués à la maintenance de la flotte d'avions et à la location d'hélicoptères ;
- **1,2 M€ en AE et 1,7 M€ en CP** pour assurer les abonnements, la maintenance et les interventions sur les navires pour la maintenance en conditions opérationnelles (MCO) des solutions logiciels et matériels du projet « SIAM » (Système d'information aéromaritime).

## 2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 8,3 M€ EN AE ET 6,3 M€ EN CP

Elles se divisent de la manière suivante :

- Le renforcement de la flotte maritime et aérienne de la Douane, entamée depuis quelques années, va se poursuivre. Cela se traduira notamment par la commande d'une vedette supplémentaire : 6,1 M€ en AE et 3,5 M€ en CP seront mobilisés pour l'acquisition d'une vedette garde-côtes positionnée à Ajaccio ;
- Dispositif aérien : 2,2 M€ en AE et 2,8 M€ en CP financeront notamment, les coûts de traitement de l'obsolescence des avions Beecraft.

**ACTION 15,0 %****04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	222 554 098	13 709 242	<b>236 263 340</b>	0
Crédits de paiement	222 554 098	15 837 201	<b>238 391 299</b>	0

Cette action représente l'activité de dédouanement des marchandises importées et exportées pour soutenir l'activité et la compétitivité des entreprises à l'international. Elle est menée par le réseau des bureaux de douane.

L'action s'inscrit dans un mouvement encouragé au niveau de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et surtout au niveau européen avec le programme "e-customs" de douanes sans papier. Elle comprend la personnalisation des prestations offertes (statut d'opérateur économique agréé, mission dédiée aux "grands comptes", entretiens-conseils avec les PME), une démarche qualité volontariste (constitution d'un guichet unique national dans lequel la douane devient l'interlocuteur unique pour l'accomplissement de l'ensemble des formalités administratives liées au passage de la frontière) et des méthodes de travail rénovées (recours à l'audit, à l'analyse de risque et au ciblage pour mieux sélectionner les contrôles).

**Effectifs**

A+	60
A	719
B	1 327
C	912
<b>Total</b>	<b>3 018</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	222 554 098	222 554 098
Rémunérations d'activité	138 526 451	138 526 451
Cotisations et contributions sociales	82 967 936	82 967 936
Prestations sociales et allocations diverses	1 059 711	1 059 711
Dépenses de fonctionnement	2 686 027	2 788 677
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 686 027	2 788 677
Dépenses d'investissement	11 023 215	13 048 524
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	11 023 215	13 048 524
<b>Total</b>	<b>236 263 340</b>	<b>238 391 299</b>

## 1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 2,7 M€ EN AE ET 2,8 M€ CP

Ces montants correspondent aux dépenses pour assurer les abonnements et le Maintien en Condition Opérationnelle des applications en service dédiées telles que ICS, ICS2, Soprano, RMS, SI Brexit, Delta H7, Delta X Import, Delta X Export, Delta T.

## 2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 11 M€ EN AE ET 13 M€ EN CP

Avec l'entrée en application du Code des douanes de l'Union (CDU), l'Union européenne a défini les évolutions informatiques à mettre en œuvre par les Etats-membres dans le MASP (Multi Annual Strategic Plan), avec pour objectifs de finaliser la dématérialisation et la gestion électronique de l'ensemble des procédures douanières dans un environnement interopérable et d'harmoniser les pratiques dans l'ensemble des Etats-membres. Cette ambition européenne se double d'une ambition nationale : d'une part, c'est une opportunité de moderniser l'architecture du SI douanier français et, d'autre part, c'est la possibilité d'améliorer l'attractivité de la douane française auprès des opérateurs.

Lancé en 2020, le programme import/export comprend en particulier la refonte du dédouanement à l'import, la refonte de l'export et le projet NAPNTS (application sur les notifications d'arrivée et de présentation, et sur le dépôt temporaire). En 2022, les travaux porteront principalement sur la refonte de l'import (échéance au 31/12/2022) et sur NAPNTS (échéance au 31/12/2022).

Suite à la mise en service du SI Brexit (frontière intelligente) le 01/01/2021, des adaptations ont eu lieu au cours de l'année 2021 et devront se poursuivre en 2022 afin d'améliorer le système, la fluidité du trafic à la frontière, notamment avec l'optimisation du processus d'appairage et son ergonomie. En outre, le projet de gestion intelligente des flux débarqués, engagé en 2021, sera également mené à son terme en 2022. Il a pour but d'identifier les camions présents sur les parkings afin d'anticiper tout risque d'engorgement et d'éviter que certains quittent les lieux sans avoir réalisé les formalités douanières requises.

Pour la mise en œuvre à l'échelle de l'UE du paquet TVA e-commerce, débutée en 2020, la douane a fait le choix de développer un nouveau service en ligne adapté aux spécificités du dédouanement des envois de faible valeur (forte volumétrie de déclarations/an, processus de traitements douaniers spécifiques, nouvelle déclaration au format défini par le Code des douanes de l'Union). Le lot 1 de ce nouvel applicatif, Delta H7, a été mis en service le 1er juillet 2021. Les autres applicatifs de dédouanement (Delta G et Delta X import) ont également fait l'objet d'adaptations à cette date. Dans un lot 2 à venir d'ici à la fin 2022, Delta H7 intégrera des nouvelles fonctionnalités ou exigences réglementaires, avec notamment son déploiement dans les DROM en octobre 2021, la mise sous contrôle automatique après ciblage aléatoire en janvier 2022, le dépôt et traitement des demandes de rectification des déclarations H7 en avril 2022 et l'analyse de risque sur la déclaration anticipée en juin 2022.

La transformation du système de contrôle des importations ICS, qui permet de connaître l'ensemble des marchandises à bord d'un moyen de transport, se poursuit dans le cadre du projet ICS2 pour répondre aux exigences du Code Douanier de l'Union. Après la mise en service du premier lot en mars 2021, l'année 2022 sera consacrée au développement du deuxième lot (échéance en mars 2023).

Le projet France Sesame (Point de Contact Unique Portuaire) a pour ambition de fluidifier la circulation des marchandises portuaires en améliorant la coordination des contrôles réalisés par la douane, la DGAL et la DGCCRF au moyen de la mise en œuvre d'une plateforme unique. Après la mise en service du 1<sup>er</sup> lot en novembre 2021, les travaux se poursuivront en 2022 pour compléter les fonctionnalités offertes

Les travaux entamés depuis 2019 pour la refonte technique du système d'information SOPRANO, qui supporte le processus dématérialisé de demandes d'autorisations douanières et fiscales octroyées aux opérateurs, se poursuivront en 2022.

**ACTION 7,8 %****05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	115 922 479	7 529 729	<b>123 452 208</b>	0
Crédits de paiement	115 922 479	8 100 587	<b>124 023 066</b>	0

Cette action a pour finalité la perception des droits et taxes confiées à la DGDDI. Elle perçoit aujourd'hui la fiscalité sur les produits énergétiques, les tabacs, les alcools, une partie de la TVA à l'importation, au bénéfice de l'État, des collectivités territoriales et des organismes sociaux ou interprofessionnels. A travers la gestion des contributions indirectes, elle poursuit une mission de régulation des filières économiques de la viticulture, du tabac et des produits pétroliers en faisant respecter les règles de production, de stockage, de circulation et de commercialisation de ces produits.

Dans la perspective de la centralisation du recouvrement à la DGFIP, les premiers transferts, y compris la gestion et les contrôles, votés en Loi de finances 2019 ont été, ou sont en cours de mise en oeuvre (transfert des boissons non alcooliques, de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et de la TVA pétrole à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Les mesures prévues par la LFI 2020, selon un calendrier échelonné de 2021 à 2024, généralisation de l'auto-liquidation de la TVA par les redevables assujettis à l'importation, transfert du recouvrement de la taxe sur les véhicules routiers (TSVR), des taxes intérieures sur la consommation d'électricité, de charbon et de gaz naturel, des contributions indirectes, des taxes sur la navigation, font l'objet d'études approfondies pour déterminer le périmètre précis des transferts en ce qui concerne la gestion et le contrôle .

## Effectifs

A+	33
A	400
B	738
C	507
Total	1 678

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	115 922 479	115 922 479
Rémunérations d'activité	71 985 420	71 985 420
Cotisations et contributions sociales	43 385 708	43 385 708
Prestations sociales et allocations diverses	551 351	551 351
Dépenses de fonctionnement	467 825	668 334
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	467 825	668 334
Dépenses d'investissement	863 987	1 234 336
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	863 987	1 234 336
Dépenses d'intervention	6 197 917	6 197 917
Transferts aux ménages	6 197 917	6 197 917
<b>Total</b>	<b>123 452 208</b>	<b>124 023 066</b>



### 1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 0,5 M€ EN AE ET 0,7 M€ CP

Ces montants correspondent aux dépenses pour financer les abonnements et le Maintien en Condition Opérationnelle des applications en service dédiées telles que que GAMMA, TSVR, TETICE, DEFI.

### 2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 0,9 M€ EN AE ET 1,2 M€ EN CP

Dans le cadre du transfert de fiscalités vers la DGFIP prévus en 2022, le droit annuel de francisation des navires (DAFN) et les taxes intérieures de consommation (TIC) seront transférés à la direction des affaires maritimes (DAM) et à la direction générale des finances publiques (DGFIP). Ces transferts se traduisent informatiquement par une désactivation partielle des applications associées (fonctionnalités de dépôt de déclaration), DAN1 et TETICE. Par ailleurs, la généralisation de l'autoliquidation de la TVA à l'import implique une réingénierie du dispositif en place au sein des applications de dédouanement Delta. Les prochains transferts de mission (Contributions Indirectes et TICPE), prévus en 2024, nécessiteront l'adaptation des applications associées (respectivement CIEL, ISOPE, SIDECAR).

En tant que maillon de la chaîne du recouvrement fiscal et social de l'état, la douane contribue à la réforme en participant au projet PortailPro.fr visant à offrir aux professionnels une vision unifiée des contributions obligatoires (portail dénommé en phase projet Portail Commun du Recouvrement PCR). L'interconnexion initiale à PortailPro.fr du système d'information douanier a requis des travaux préalables de traitement de l'obsolescence et des évolutions de son système comptable, et une adaptation de son système d'authentification unique, qui seront complétés progressivement pour améliorer son intégration.

Pour se conformer aux exigences communautaires prévues pour 2023 en matière de suivi des mouvements de produits soumis à accises en droits acquittés, aux exigences nationales en matière de suivi des mouvements de produits soumis à accises en droits exonérés, tout en traitant de l'obsolescence de son système d'information pour simplifier son offre de service aux usagers, la douane a initié dès 2020 la refonte de l'application de Gestion de l'Accompagnement des Mouvements de Marchandises soumises à Accises (GAMMA). En matière de régulation des filières économiques de la viticulture, la modernisation des démarches liées au domaine foncier (projet PARCEL) sera achevée et la modernisation des démarches liées à la production (application RECOLTE) sera initié.

### 3. DÉPENSES D'INTERVENTION : 6,2 M€ EN AE ET CP

Elles concernent les aides versées aux ménages via le dispositif des secours financiers. Le dispositif des « parts de redevance des débits de tabac » a été créé en 1810. Conçu originellement comme un dispositif d'aide par l'octroi d'un débit de tabac, le système des parts a ensuite évolué pour devenir à partir de 1967 un régime de secours en numéraire consenti sans contrepartie aux ayants droits de fonctionnaires ou de personnes de la société civile ayant particulièrement œuvré pour la Nation. Avec la publication du décret n°2006-875, une refonte complète du dispositif est intervenue en 2006, visant la suppression définitive des procédures administratives permettant l'octroi de nouvelles aides. Depuis 2006, il est fermé à tout nouveau bénéficiaire et évolue en fonction des reconductions et suppressions des secours déjà consentis et de l'évolution des ressources des intéressés.

Le nombre de bénéficiaires du dispositif s'élève à 3 857 à la fin du second trimestre 2021.

## ACTION 27,9 %

### 06 – Soutien des services opérationnels

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	265 439 891	175 629 378	<b>441 069 269</b>	1 565 258
Crédits de paiement	265 439 891	175 392 192	<b>440 832 083</b>	1 565 258

Cette action vient en support des actions "métier" du programme et regroupe les services dont les activités de soutien permettent l'exercice des missions opérationnelles. Le périmètre de l'action correspond aux fonctions d'état-major et de pilotage des services (commandement et secrétariat général des directions territoriales, services de l'administration centrale), à la gestion des ressources humaines (y compris la formation professionnelle) et des moyens budgétaires, informatiques et immobiliers.

## Effectifs

A+	64
A	774
B	1 429
C	982
Total	3 250

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	265 439 891	265 439 891
Rémunérations d'activité	165 188 072	165 188 072
Cotisations et contributions sociales	98 988 022	98 988 022
Prestations sociales et allocations diverses	1 263 797	1 263 797
Dépenses de fonctionnement	135 962 285	135 846 988
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	135 962 285	135 846 988
Dépenses d'investissement	38 521 260	38 399 371
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	22 715 080	22 218 572
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	15 806 180	16 180 799
Dépenses d'intervention	1 145 833	1 145 833
Transferts aux autres collectivités	1 145 833	1 145 833
<b>Total</b>	<b>441 069 269</b>	<b>440 832 083</b>

## 1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 136 M€ EN AE ET 135,8 M€ EN CP

## A) Immobilier : 46,8 M€ en AE et 48,6 M€ en CP

- loyers non budgétaires : 20,65 M€ en AE et CP. L'enveloppe d'autorisations d'engagement prévue permettra de faire face au renouvellement de baux arrivant à échéance en 2022 et à la prise à bail de nouveaux locaux lorsqu'il n'existe pas de solution domaniale ;
- dépenses d'énergie et fluides, soit 1,2 M€ en AE et 6 M€ en CP ;
- autres dépenses d'immobilier : prestations d'entretien courant, de maintenance, de propreté, de surveillance des sites bâtimentaires, menus travaux à la charge du locataire et prestations de contrôle technique et de sécurité : 24,55 M€ en AE et 21,55 en CP.

Par ailleurs, des dépenses d'entretien à la charge du propriétaire sont prévues, sur le titre 3, pour un montant de 0,4 M€ en AE et CP.

Ces crédits permettront de mener différentes opérations d'entretien lourd sur des bâtiments domaniaux occupés par les services douaniers.

## B) Informatique : 23,6 M€ en AE et 22 M€ en CP

**Facilitation et sécurisation des échanges**

Programme n° 302 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Ces montants correspondent aux dépenses relevant des :

- services bureautiques (10,7 M€ en AE et 9,7 M€ en CP) pour assurer les achats de matériel, les frais de téléphonie et de réseau.
- services d'infrastructure (9,7 M€ en AE et 8,6 M€ en CP) pour financer les abonnements et le maintien en condition opérationnelle des infrastructures hébergeant le système d'information douanier.
- applications transverses pour financer les abonnements et le maintien en condition opérationnelle des applications dédiées (3,2 M€ en AE et 3,7 M€ en CP).

**C) Fonctionnement des services : 61,3 M€ en AE et 60,9 M€ en CP**

Ces montants recouvrent :

- 9,8 M€ en AE et CP de subventions de fonctionnement au profit notamment de la mutuelle des douanes, d'associations d'action sociale dont celle gérant l'hébergement et la restauration des élèves stagiaires dans les écoles des douanes ;
- 7,8 M€ en AE et 7,5 M€ en CP pour la formation des agents, frais de déplacements compris ;
- 2,8 M€ en AE et CP de frais d'affranchissement ;
- 17,8 M€ en AE et CP de frais de déplacement, à l'exclusion de ceux qui se rattachent à la formation des agents ;
- 7,7 M€ en AE et CP de dépenses de fonctionnement prévues pour l'entretien du parc automobile, augmentées du coût en carburant et de péage;
- 15,4 M€ en AE et 15,3 M€ en CP pour le fonctionnement courant regroupant les équipements en mobilier et fournitures, les frais de changement de résidence, les contentieux et les prestations juridiques qui ne sont pas liés à l'activité de contrôle des flux, les dépenses d'impression, des prestations de services dans le domaine des ressources humaines par exemple.

**D) Mises à disposition tardives de droits de douanes :**

- Une mesure de périmètre avec le PSR-UE à hauteur de 4,3 M€ en AE et CP afin d'assurer le financement des mises à disposition tardives de droits de douanes auprès de l'Union européenne.

**2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 38,5 M€ EN AE ET 38,4 M€ EN CP****A) Immobilier : 15,8 M€ en AE et 16,2 M€ en CP**

- des opérations d'acquisitions/constructions : 3,6 M€ en AE et 3,9 en CP

Les opérations visant au relogement des brigades de surveillance de Menton et Beauvais-Tillé seront poursuivies. Le programme contribuera à l'installation de nouveaux pontons pour les moyens navals de L'État sur le site de Fouillole en Guadeloupe. La construction d'un bâtiment pour le regroupement de la BSI et du bureau d'Avignon sera également initiée en 2022.

- des opérations structurantes : 12,2 M€ en AE et 12,3 M€ en CP

Ces crédits seront consacrés à la poursuite ou au lancement des opérations suivantes :

- optimisation de l'utilisation de sites domaniaux existants tout en rénovant les locaux. Il s'agit principalement de la poursuite des opérations visant les hôtels des douanes de Bayonne, Poitiers et de Marseille. Les sites domaniaux abritant les brigades de Lons le Saulnier et d'Hendaye seront rénovés et agrandis ;
- relogement de certaines antennes de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières.
- relogement ou aménagement de locaux des unités de surveillance de Nogent sur Oise, Ajaccio (brigade garde-côtes) et Nouméa ;
- extension des salles informatiques de la direction nationale de la statistique et du commerce extérieur (DNSCE). Initié en 2020, le projet se poursuit en 2022 avec la passation des différents marchés. Les travaux débiteront en 2023, la livraison étant prévue pour 2024. Il vise à accroître les capacités ministérielles et interministérielles pour répondre aux besoins croissant de stockage de données ou de traitement par intelligence artificielle. Soutenu par la direction interministérielle du numérique (DINUM), il permettra de réduire le nombre de sites informatiques ministériels. Il sera cofinancé par les crédits du fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP).
- mise en place des points de contrôle unique (PCU) au Havre et à Marseille. L'objectif de ces points de contrôle unique est de simplifier et de rationaliser les processus applicables aux marchandises soumises à contrôle à travers la logique de guichet unique afin de contribuer à la compétitivité et à l'efficacité des ports français.

**B) Informatique : 19,5 M€ en AE et 19 M€ en CP****a) Développement de l'environnement numérique de travail des agents : 8,1 M€ en AE et 6,7 M€ en CP**

Afin d'améliorer l'efficacité des contrôles, la coordination des équipes du réseau et la sécurité des agents du terrain, la douane met en place depuis 2020, l'application de radio-communication AGNET, à l'attention des douaniers de la surveillance terrestre, leur permettant d'échanger via des canaux sécurisés sur leurs smartphones lors des opérations sur le terrain. L'objectif est d'assurer une meilleure coordination des actions entre le terrain et les centres

opérationnels, ainsi qu'une mise en sécurité des agents via une géolocalisation immédiate des appels de détresse. Le déploiement de l'application a commencé mi-2021 sur l'ensemble du territoire métropolitain pour s'achever mi-2022.

Dans un contexte de télétravail renforcé, la douane a acheté et déployé en 2021 plus de 5000 PC portables, chaque télétravailleur douanier étant en situation de télétravailler à l'été 2021. En 2022, les priorités sont l'amélioration progressive de la gestion de ce parc renouvelé et celle de l'environnement numérique de travail des télétravailleurs via la dotation en périphériques (écrans notamment), ainsi que d'outils de visioconférence.

Le système de téléphonie fixe étant obsolète, l'infrastructure doit être remplacée et modernisée en vue du déploiement de la communication unifiée et la convergence fixe – mobile. Les travaux ont démarré en 2021 pour se terminer au premier semestre 2022.

### **b) Développement des infrastructures : 3,7 M€ en AE et 3,3 M€ en CP**

Les travaux de refonte et modernisation de l'infrastructure de la messagerie MERCURE ont été initiés en 2021 et se prolongeront jusqu'au premier semestre 2022 en vues d'installer un site de secours sur le datacentre du ministère de l'Agriculture en cas de défaillance du site principal sur la DNSCE.

En 2022, se poursuit le projet d'homologation au Référentiel Général de Sécurité RGS des applications de la douane qui permet le renforcement de la sécurité de l'écosystème informatique douanier. Dans cet alignement, le déploiement d'outils tels que SIEM, Wallix, Active Directory va permettre un renforcement de la sécurité de la donnée utilisateur et une meilleure efficacité des échanges.

Afin de répondre aux besoins croissants de mobilité et disponibilité réseaux liés à l'augmentation des flux de données échangés (H7, vidéoconférence, ETIAS), la douane poursuit en 2022 les travaux de modernisation des réseaux locaux et distants de l'ensemble de ses sites.

### **c) Refonte des portails et Développement des données en Douane : 7,7 M€ en AE et 9 M€ en CP**

#### **Refonte des portails :**

Après la mise en service du premier lot de la refonte du site institutionnel douane.gouv.fr en 2019, des travaux d'homogénéisation et d'accompagnement pour une amélioration de l'ergonomie se poursuivent en 2021.

La refonte du site intranet douanier est lancée en 2021 et devrait s'achever pour ses principales composantes en 2022.

Les six ambitions du projet concernent :

- La communication : Plus stratégique, plus accessible, rationalisée et mieux structurée, fluide, rapide et avec une composante de proximité affirmée ;
- La personnalisation du site : Un axe fort concernant la vie de l'agent, des accès personnalisés aux services en ligne, des outils et informations métiers ;
- La recherche : Efficace, rapide, pertinente et efficace ;
- L'expérience utilisateur : Une architecture de l'information repensée, des parcours adaptés à la situation et au métier de l'agent, des contenus pertinents et fiables ;
- La mobilité et l'accessibilité : Une consultation en mobilité, un accès adapté aux agents en situation de handicap ;
- La contribution : Ergonomie, mise en forme et en page.

#### **Développement des données en Douane :**

Le projet 3D (développement de la donnée en douane), lauréat du fonds de transformation de l'action publique en 2019, vise à développer les usages de la donnée et la data science dans l'ensemble des métiers de la douane. Il a permis la création d'une plateforme « Big Data » utilisée aussi bien par le service d'analyse de risque et de ciblage (SARC) que pour les autres bénéficiaires du projet 3D. Il délivre de la valeur via des cas d'usage (CU) répondant à des besoins exprimés par les métiers douaniers, qu'il s'agisse de l'action économique, de la lutte contre la fraude ou des services supports.

Le projet 3D a d'ores et déjà permis de lancer douze cas d'usage, dont trois ont été déployés dans les services douaniers au premier semestre 2021. Quatre CU sont identifiés pour 2022 : aide à la décision et au ciblage (assister les agents dans la veille écran grâce à un score intelligent d'intérêt de mise sous contrôle), cartographie des débitants de tabac (faciliter la gestion des implantations, des déplacements et des fermetures de débits de tabac afin d'analyser les impacts et les risques sur le territoire et le réseau de revendeur), performance (moderniser la production et la

restitution des indicateurs de la douane) et vision 360° viticulture (vue cartographique et statistique à l'ensemble des entreprises viti-vinicoles et leurs informations spécifiques). Les CU du SARC porteront en 2022 principalement sur la lutte contre la fraude. La plateforme « Big Data » constitue le socle technique de la donnée pour l'ensemble des CU (infrastructures techniques, outils de collecte, de stockage (lac de données), de calculs distribués et de visualisation.). Les chantiers sont axés en 2022 sur ses évolutions technologiques, son renforcement capacitatif et sur sa sécurisation.

Enfin, un programme de détection des ventes en ligne de tabac illégal par le biais du webscraping a été mis en chantier en application de l'article 154 de la loi de finances pour 2020, qui prévoit une expérimentation pour une durée de trois ans. Ce programme est mené en lien étroit avec la DGFIP, avec laquelle il est prévu de mutualiser une partie de l'infrastructure technique (cloud Nubo et certains scripts). L'objectif pour 2022 est de développer des modèles de data science, de définir le processus métier et de tirer les conclusions de l'expérimentation.

**C) Investissement « métier » : 3,2 M€ en AE et CP sont consacrés au renouvellement du parc automobile.**

### 3) DÉPENSES D'INTERVENTION : 1,1 M€ EN AE ET CP

Il s'agit des subventions versées aux organisations internationales (Organisation mondiale des douanes, Organisation des douanes d'Océanie et Conférence douanière intercaraïbes) pour un montant de 0,6 M€. Puis, s'ajoute la subvention allouée à l'E.P.A. de la « Masse des douanes » (0,5 M€) pour le doter des moyens lui permettant d'assurer sa mission de « pourvoir au logement des agents de la direction générale des douanes et droits indirects » et de gestion de son parc locatif.

## ACTION 5,1 %

### 08 – Soutien au réseau des débitants de tabac

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	79 836 550	<b>79 836 550</b>	0
Crédits de paiement	0	79 836 550	<b>79 836 550</b>	0

Cette action regroupe l'ensemble des dépenses d'intervention pour le soutien et la transformation du réseau des débitants de tabac.

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

### 1. DÉPENSES D'INTERVENTION : 79,8 M€ EN AE ET CP

Les aides destinées à soutenir le secteur des débitants de tabac se répartissent en plusieurs catégories :

#### 1. Les aides destinées à compenser la perte d'activité et/ou à soutenir l'activité (27,2 M€ en AE et CP)

Elles comprennent :

- au titre du protocole de transformation de la profession de buraliste du 2 février 2018, la remise transitoire, conçue pour compenser l'impact de l'augmentation des prix des produits des tabacs sur le niveau des ventes des débits de tabac d'un trimestre par rapport au trimestre de l'année précédente ;
- la remise compensatoire, destinée à compenser la perte de rémunération des débitants de tabac dont le point de vente est affecté, principalement du fait de leur situation géographique, par des achats de tabac au détail réalisés en dehors du territoire métropolitain, notamment frontaliers ;
- le complément de remise, non lié aux protocoles successifs avec les débitants de tabac, est alloué lorsque le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 400 000 €.

## 2. Les aides à la transformation de l'activité des buralistes (26 M€ en AE et CP)

Elles comprennent :

- la tranche 2021 du fonds de transformation, créé par le protocole du 2 février 2018, afin d'accompagner la profession dans la mutation de son activité vers un modèle de nouveau commerçant de proximité ;
- une prime à la diversification ciblée sur les débits de tabac implantés dans les communes rurales, les départements en difficulté et frontaliers et les quartiers sensibles, pouvant justifier d'une offre de 5 services et sous condition d'un chiffre d'affaires inférieur à 300 000 €.

## 3. Les autres aides (26,6 M€)

Elles se partagent entre une enveloppe de 25 M€ destinée à financer des travaux de sécurisation des débits de tabac, basé sur un système de remboursement forfaitaire par catégorie de matériels et une aide à la cessation d'activité de 1,6 M€ versée aux buralistes qui considèrent que la viabilité de leur point de vente n'est plus assurée.

A noter que, en raison de la crise sanitaire liée à la covid-19, l'État a pris l'engagement de prolonger les dispositions du protocole d'accord d'une année supplémentaire jusqu'à fin décembre 2022.

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	79 836 550	79 836 550
Transferts aux entreprises	79 836 550	79 836 550
<b>Total</b>	<b>79 836 550</b>	<b>79 836 550</b>